



MONTEES & DESCENTES 2026/2027



(Sous réserve des dossiers en cours et de l'homologation définitive des classements de la LPIFF & du District du Val de Marne de Football) (Au 16/07/26)

Les clubs sont tenus de proposer des terrains classés selon leur niveau de compétition y compris pour les changements en cours de saison

UN MATCH PROGRAMME PAR LE DISTRICT = UN TERRAIN VALIDE

Pour les Montées/Descentes et classements application de l'article 14 du RSG du District

A noter : si des clubs ne repartent pas, les descendants supplémentaires ont priorité (Art.14.8 des RSG du District).

M2 : Meilleur Second

DO : Descente Obligatoire

MS : Montée Supplémentaire

DS : Descente Supplémentaire

RAPPEL "LES OBLIGATIONS (RSG 94)" - Article 11

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

➤ SENIORS :

- 2 équipes

- Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

- ✓ Ces équipes devant disputer un championnat national, régional ou départemental.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

➤ SENIORS :

- 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

➤ SENIORS :

- 1 équipe

- Pas d'obligation.